

**Déclaration de participation**

**DOCKS LYONNAIS**

(Eurolist)

Par courrier en date du 12 mai 2006, reçu le 19 mai, complété par des courriers du 2 juin, l'Autorité des marchés financiers a été informée que par suite de la fusion-absorption, intervenue le 28 avril 2006, de la société Iénaval<sup>1</sup> par la société DOCKS LYONNAIS, la société Artemis Beteiligungs GmbH détient désormais directement 1 063 707 actions DOCKS LYONNAIS représentant autant de droits de vote, soit 95,42% du capital et 95,10% des droits de vote de cette société<sup>2</sup>.

Il est précisé que la société Artemis Beteiligungs GmbH détenait, préalablement à cette fusion, directement et indirectement, par l'intermédiaire de la société Iénaval, 1 063 707 actions DOCKS LYONNAIS représentant autant de droits de vote, soit 95,42% du capital et 95,10% des droits de vote de cette société.

---

<sup>1</sup> Le capital de Iénaval était détenu, préalablement à la fusion-absorption de cette société par DOCKS LYONNAIS, à 100% par Artemis Beteiligungs GmbH.

<sup>2</sup> Sur la base d'un capital composé de 1 114 742 actions représentant 1 118 512 droits de vote. Du fait de la fusion-absorption de Iénaval par DOCKS LYONNAIS, Artemis Beteiligungs GmbH s'est vue attribuer 838 241 actions nouvelles DOCKS LYONNAIS et dans le même temps les 838 241 actions DOCKS LYONNAIS détenues par Iénaval ont été annulées.